

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le 25.02.2021

ID : 029-212900419-20210225-DCM20210201-DE

**MAIRIE de
CORAY
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 23/02/2021
DCM 2021-02/01**

Convocation

17/02/2021

Affichage

17/02/2021

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PERROT Thomas, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, Fabienne ABALAIN, Maurice QUINTIN, Franck STERVINO, Maryvonne TREUJOU.

Absents excusés : Monsieur donnant procuration à

Monsieur PERROT Thomas a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE
PAR DELEGATION : DROIT DE PREEMPTION**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 25 février 2009, a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les immeubles situés en Zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe le Conseil Municipal des projets de vente d'immeubles situés dans ces zones :

Propriétaire	Adresse du terrain	Parcelle (section n°)	Surface	Zonage
Mme PALLAVICINI Karine	PORLAZOU	E 1442 E 1443	171 m ² 255 m ²	Uhb
M.QUEMERE Christian, Mme TREUJOU Marie	BELLEVUE	F 1257 F 1261 F 1259	689 m ² 22 m ² 8 m ²	Uhb
M. LE GRAND René	TACHEN FOIRE	E 430 E 431 E 1407	38 m ² 41 m ² 22 m ²	U U Uha
MME ROBERT Anne	CROUAN	D 1177	653 m ²	Uhc
FAMILLE TASSY	KERVEGUEN	F 334 LOT A	994 m ²	Uhc
FAMILLE TASSY	KERVEGUEN	F 334 LOT B	995 m ²	Uhc

Le Conseil Municipal prend acte de l'information du non exercice du droit de préemption sur ces propriétés.

Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le 25.02.2021

ID : 029-212900419-20210223-DCM20210202-DE

**MAIRIE de
CORAY
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 23 février 2021
DCM 2021-02/02**

Convocation

17/02/2021

Affichage

17/02/2021

Nombre de

Conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PERROT Thomas, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, Fabienne ABALAIN, Maurice QUINTIN, Franck STERVINO, Maryvonne TREUJOU.

Absents excusés : Monsieur donnant procuration à

Monsieur PERROT Thomas a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser pour les budgets principal et annexes d'eau, d'assainissement et les lotissements Crouan et Corler ;

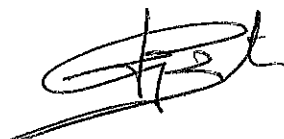
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



**MAIRIE de
 CORAY
 (29 370)**

☎ 02 98 59 10 10
 📧 02 98 59 70 71
 mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
 du 23 février 2021
 DCM 2021-02/03**

Convocation

17/02/2021

Affichage

17/02/2021

**Nombre de
 Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PERROT Thomas, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, Fabienne ABALAIN, Maurice QUINTIN, Franck STERVINO, Maryvonne TREUJOU.

Absents excusés : Monsieur donnant procuration à

Monsieur PERROT Thomas a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont présentés par M. Eric LE BORGNE, premier adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les **comptes administratifs de l'exercice 2020** (Budgets principal et annexes d'eau, d'assainissement et lotissements Crouan et Corler), dressés par **Mme Joëlle LE BIHAN**, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par **14 voix pour et 4 abstentions** pour le budget principal, et à **l'unanimité** pour les budgets annexes d'eau, d'assainissement et les lotissements Crouan et Corler ;

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Excédent 2020	Déficit 2020	Excédent 2019 reporté	Déficit 2019 reporté	Excédent global à affecter	Déficit global à affecter
Fonctionnement	975 260.46 €	1 494 467.35 €	519 206.89 €		460 297.51 €		979 504.40€	
Investissement	554 233.16 €	586 820.64 €	32 587.48 €			254 844.48 €		222 257.00 €

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes	Excédent 2020	Déficit 2020	Excédent 2019 reporté	Déficit 2019 reporté	Excédent global à affecter	Déficit global à affecter
Fonctionnement	159 270.84 €	204 332.90 €	45 062.08 €		135 840.66 €		167 981.08 €	
Investissement	25 154.70 €	64 212.66 €	39 057.96 €		40 42.45 €		79 100.41 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Excédent 2020	Déficit 2020	Excédent 2019 reporté	Déficit 2019 reporté	Excédent global à affecter	Déficit global à affecter
Fonctionnement	81 847.14 €	103 281.66 €	21 434.52 €		37 500.79 €		51 760.52 €	
Investissement	55 298.23 €	49 725.79 €		5 572.44 €		7 174.47 €		12 746.91€

BUDGET Lotissement CROUAN	Dépenses	Recettes	Excédent 2020	Déficit 2020	Excédent 2019 reporté	Déficit 2019 reporté	Excédent global à affecter
Fonctionnement	94 770.40 €	76 200,52 €		18 569.88 €	21 937.60 €		3 367.72 €
Investissement	61 672.73 €	92 670,54 €	30 997.81 €		28 907.90 €		59 905.71 €

BUDGET Lotissement CORLER	Dépenses	Recettes	Excédent 2020	Déficit 2020	Excédent 2019 reporté	Déficit 2019 reporté	Excédent global à affecter
Fonctionnement	78 032.43 €	78 032.43 €					
Investissement	77 663.96 €	77 295.49 €		368.47 €	22 704.51 €		22 336.04 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 L'adjoint au Maire,
 Eric LE BORGNE

